

AFFAIRE No 25 - IMPLANTATION D'UNE UNITE DE DECOUPE
A L'ABATTOIR MUNICIPAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Actuellement à La Réunion, les productions animales sont commercialisées essentiellement sous forme de carcasses, ce qui limite l'écoulement aux seuls commerces de la boucherie traditionnelle (bazars, marchés, etc...).

L'interprofession du bétail et des viandes, l'ARIBEV, du fait du développement de la production et de la consommation de la viande bovine à La Réunion, a décidé, lors de sa réunion du 13 novembre 1984, de l'implantation d'une unité de découpe permettant de présenter aux distributeurs des produits adaptés aux besoins du marché, et de valoriser au mieux certaines parties des carcasses qui trouvent difficilement preneurs en l'état.

L'Abattoir de Saint-Denis a été choisi comme lieu d'implantation eu égard d'une part à la qualité des investissements existants et d'autre part au fait que les locaux existants permettent de limiter le montant des investissements et donc l'exploitation immédiate du projet.

L'étude réalisée fait ressortir un coût total de travaux s'élevant à 2 587 200 Francs dont 1 391 100 Francs à la charge de la Mairie et 1 196 100 Francs à la charge de la société d'exploitation.

* Les investissements concernant la Municipalité sont constitués essentiellement par des aménagements des locaux existants et les installations frigorifiques.

* Les investissements concernant la société d'exploitation consistent en l'installation des matériels nécessaires à l'élaboration des produits carnés.

Par ailleurs, les locaux seront loués à la société sous forme de bail commercial pour une durée de 9 ans minimum.

Je vous rappelle que plusieurs arguments militent dans le sens du choix fait par l'interprofession : la Commune de Saint-Denis a demandé depuis longtemps déjà l'adoption d'un plan départemental des abattoirs qui commence à entrer en vigueur. Elle a consenti pour ce faire de nombreux investissements lourds nécessaires à la modernisation et à l'hygiène de l'Abattoir Municipal.

Saint-Denis représente par ailleurs un marché de consommateurs potentiels suffisamment important pour justifier l'installation de cette salle de découpe. Une demande d'agrément aux normes de la CEE a été faite et des travaux ont été entrepris dans ce sens.

.../...

De plus, l'implantation de cette unité va créer, dès le départ, six emplois.

Il faut savoir enfin qu'avec cette unité de découpe, La Réunion aura un marché de la viande où les collectivités pourront s'approvisionner, sans limitation de montant, sur simple facture comme le prévoit les textes en vigueur.

Le plan de financement prévisionnel des investissements concernant la Mairie est le suivant :

- Emprunt CDC (50 %)	695 500
- Subvention FIDOM (50 %)	695 500

Par ailleurs, afin de mener à bien cette opération, du point de vue technique, administratif et financier, il serait bon que la Municipalité soit assistée d'un conducteur d'opération qualifié. Le coût de sa mission serait d'un montant de 1,1 % du coût d'objectif des travaux.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je sou mets cette affaire à votre approbation et vous demande de m'autoriser :

- à solliciter les emprunts et les subventions nécessaires ;
- à lancer des appels d'offres et à passer les marchés avec les entrepreneurs ayant fait les meilleures propositions ;
- à confier la mission de conducteur d'opération à la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) avec délégation de signature.

M. Marcel HOARAU donne lecture de l'avis des Commissions.

Commission des Affaires Economiques : La Commission se félicite de la décision de l'interprofession de la viande à la Réunion (ARIBEV) qui a choisi, pour des raisons économiques, le site de l'Abattoir de Saint-Denis pour l'implantation d'une chambre de découpe des boeufs. Cette unité permettra d'exploiter toutes les parties consommables des animaux, pour l'ensemble du département, grâce à un conditionnement et une distribution modernes.

Ce surcroît d'investissement sera répercuté au niveau des loyers payés à la commune par la Société d'exploitation de la salle de découpe.

Enfin, la Commission demande qu'à l'avenir, et afin d'éviter des

.../...

hausse trop importantes, pour une meilleure gestion, les tarifs suivent annuellement, de façon régulière, les augmentations des charges d'exploitation de l'Abattoir.

Commission des Finances : Favorable.

Monsieur AMELIN quitte la salle en cours de séance.

le maire : Je mets aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 03/01/1985